

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, Son Excellence le Gouverneur général étant venu et étant assis sur le Trône.

Son Honneur le Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue, son Orateur, l'honorable Rodolphe Lemieux, dit :

Qu'il plaise à Votre Excellence,

La Chambre des Communes m'a élu son Orateur, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de faire une erreur, je demande que la faute me soit imputée et non aux Communes, dont je suis le serviteur et qui, par ma voix, en vue de s'acquitter le mieux possible de leur devoir envers leur Roi et le pays, réclament humblement la reconnaissance de leurs droits et privilèges incontestables, notamment la liberté de la parole dans leurs débats, ainsi que l'accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et demandent que Votre Excellence veuille bien interpréter de la manière la plus favorable leurs délibérations.

Son Honneur le Président du Sénat alors dit :

M. L'ORATEUR,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur général de déclarer qu'il a pleine confiance dans la loyauté et l'attachement de la Chambre des Communes envers la personne et le Gouvernement de Sa Majesté, et ne doutant nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence. Il lui accorde et, en toute occasion, saura reconnaître ses privilèges constitutionnels.

J'ai également ordre de vous assurer que les Communes auront, en toute occasion convenable, libre accès auprès de Son Excellence, et que leurs délibérations, ainsi que vos paroles et vos actes seront toujours interprétés par Lui de la manière la plus favorable.

Il plaît alors à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant aux deux Chambres :—

*Honorables Messieurs du Sénat,*

*Messieurs de la Chambre des Communes,*

Je désire, dans la présente occasion, vous assurer que c'est avec un grand plaisir que je rencontre le Parlement du Dominion pour la première fois depuis mon arrivée au Canada et que je profite de votre aide et de vos avis pour m'acquitter des importantes fonctions que Sa Majesté le Roi m'a confiées. C'est certes un grand privilège que celui d'être appelé à administrer les affaires de ce pays et de m'associer avec vous dans l'œuvre que vous allez commencer.

Le Dominion n'a pas échappé au bouleversement économique et à la dépression industrielle mondiale, mais il a moins souffert en ceci que d'autres pays. Les observateurs attentifs du baromètre des affaires sont d'avis que le pire de la crise est à peu près terminé et que l'on peut compter pour un avenir rapproché sur un retour considérable à l'activité ordinaire.

Dans plusieurs parties du Canada, une dépression prolongée des affaires a généralement produit, à un plus haut degré que d'habitude, les malheurs du chômage.

Tout en étant d'opinion que le remède au chômage relève entièrement de la responsabilité municipale et provinciale, mon gouvernement a senti que la situation actuelle étant le résultat, jusqu'à un certain point, de la dernière guerre, il serait justifiable de continuer, pendant les mois d'hiver, d'ajouter un supplément de fonds

pris dans le trésor fédéral aux secours donnés par les provinces et les municipalités dans le but de soulager la détresse actuelle.

La baisse des prix des produits de la ferme, en 1921, comparée aux prix des années précédentes, a sérieusement nui à l'agriculture dans plusieurs parties du Dominion. Les fâcheux effets de cette baisse inévitable ont été aggravés par la diminution des marchés et l'absence de toute réduction correspondante dans le coût de la production. Tandis que des méthodes perfectionnées de culture, de fixation de la qualité des grains et de leur emmagasinage dans quelques parties du pays et d'une plus grande variété de culture dans d'autres, amélioreraient sensiblement la situation, il est évident que des marchés et des facilités d'y arriver adéquats et des taux réduits de transport et de production sont à la base du problème. Regardant ce fait comme établi, mes conseillers se sont efforcés au plus tôt d'obtenir de meilleurs prix de vente et des marchés plus favorables pour les produits de la ferme. Des négociations ont été entamées avec les gouvernements d'autres pays dans le but d'étendre notre commerce et de trouver de nouveaux débouchés pour les produits canadiens, et il a été arrêté que des conférences auraient lieu entre les directions des chemins de fer et le gouvernement relativement à la réduction des taux de transport des marchandises.

Vous serez invités à prendre en considération l'opportunité de faire certains changements au tarif de la douane. Tandis qu'il y a des détails dans cette révision, dont l'étude demandera du temps et de l'attention qui ne sont pas à présent disponibles, il y a des côtés du tarif qui, on le sent, peuvent être étudiés pendant la présente Session.

Afin de permettre un essai aussi loyal que possible, et dans les conditions les plus favorables, du système et de l'exploitation des chemins de fer nationaux possédés par le gouvernement, ayant un parcours maintenant à travers toutes les provinces du Dominion, on a l'intention, à une date prochaine, de coordonner le système des voies ferrées possédées par le gouvernement, de manière à augmenter l'efficacité et réaliser des économies dans leur administration, entretien et exploitation. Toute la situation du transport est une question qui s'impose à votre étude la plus sérieuse. Tout cela pèse lourdement sur nos finances nationales. Dans le but d'obtenir des renseignements essentiels pour la compréhension et une appréciation adéquate de ce problème dans ses nombreuses conséquences, il est question de compléter le travail de coordination par une enquête approfondie.

Le flot d'immigration dans le Dominion a bien diminué et a été interrompu durant la guerre. Maintenant que nous jouissons des bienfaits de la paix, il faut renouveler nos efforts pour attirer de nouveaux colons. Mon gouvernement comprend complètement l'importance de cette question et fera tous les efforts raisonnables pour attirer dans notre pays, des immigrés de la classe la plus désirable ayant surtout en vue la colonisation de nos terres incultes.

Le travail relatif au rétablissement, aux soins médicaux, à l'entraînement professionnel d'anciens membres des troupes canadiennes, se poursuit avec sympathie et énergie.

Le soin des mutilés exige encore la meilleure attention de la part de ceux qui sont chargés du soin d'administrer les fonds pourvus à cet effet. C'est l'intention du gouvernement durant la session, de consulter de nouveau le parlement concernant quelques-uns des problèmes qui restent encore à résoudre.

La question depuis longtemps pendante de céder le contrôle des ressources naturelles des trois provinces de l'ouest à leur gouvernement respectif a occupé l'attention de mes ministres. En pleine sympathie avec le désir des autorités de ces provinces maintenant arrivées à maturité, d'avoir le même contrôle et la même administration de leurs ressources que les plus vieilles provinces, mon gouvernement a fait une proposition au gouvernement des différentes provinces intéressées laquelle, il est à espérer, conduira à un règlement satisfaisant de cette question à une date prochaine.

Dans le but d'effectuer une économie et d'augmenter son efficacité, un projet de loi vous sera soumis pourvoyant à la création d'un ministère de la défense dans lequel les différents corps de troupes du Canada seront coordonnés sous un chef ministériel.

Depuis la session du dernier parlement il s'est tenu à Washington, à la suite d'une invitation du président des Etats-Unis, une conférence internationale pour étudier la question de la limitation des armements et en rapport avec cet objet, d'arriver à une entente relativement aux relations politiques des Puissances intéressées dans les régions du Pacifique et de l'Extrême-Orient. De cette conférence, il est résulté des traités d'une grande portée. De l'avis de mes conseillers, l'approbation du parlement devrait précéder la ratification de ces traités de la part du Canada. Ces accords avec des explications appropriées, vous seront soumis durant la présente session.

Comme résultat de récents pourparlers entre les Puissances, il a été décidé de tenir une conférence à Gènes, dans le but d'obtenir, à la suite de discussions franches et amicales entre les nations ayant participé à la guerre, un effort concerté pour réparer les graves bouleversements du monde économique et financier qui ont partout suivi la guerre. Le gouvernement du Canada a été invité à y prendre part et des délégués ont été nommés à cette fin.

Une invitation a été faite au gouvernement du Canada par celui des Etats-Unis de prendre part à une conférence postale, dans laquelle toutes les phases du service des postes d'un pays à l'autre seraient discutées à fond. Pour répondre au sentiment qui a suggéré cette invitation, le gouvernement du Canada nommera, en temps opportun, des représentants qui rencontreront ceux des Etats-Unis pour les fins mentionnées plus haut.

*Messieurs de la Chambre des Communes:*

Les comptes publics pour le dernier exercice vous seront soumis. A une date prochaine les prévisions budgétaires pour l'année prochaine vous seront remises. Dans leur préparation, la nécessité impérieuse d'économiser, a rendu nécessaire l'élimination de bien des entreprises pour lesquelles des subsides devront attendre une situation financière plus favorable.

*Honorables Messieurs du Sénat:*

*Messieurs de la Chambre des Communes:*

En vous invitant à une étude attentive de ces sujets importants qui vont engager votre attention, je prie la Divine Providence de vous guider et de bénir vos travaux.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer et la Chambre des Communes se retire.

Le Sénat reprend sa séance.

PRIÈRES.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il y a un sénateur qui se présente pour être introduit:—

Le très honorable Sir George Eulas Foster est introduit entre l'honorable Sir James Lougheed et l'honorable M. Foster (Alma), et il présente le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref est lu par le greffier comme suit:—

CANADA.

BYNG DE VIMY.

[L.S.]

GEORGE V, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Notre fidèle et bien-aimé le très honorable Sir George Eulas Foster, de la cité d'Ottawa, dans la Province d'Ontario, dans Notre Puissance du Canada, l'un de